

BULLETIN DE SEANCE (AU 17.05.23)

Conseil de discipline

M. Leo de Abreu, étudiant à la faculté des Sciences, et Mme Irène Courtin, assistante-doctorante de la Faculté des Sciences de la Société, ont été proposé-es comme membres suppléant-es du Conseil de discipline. Il appartient au rectorat de le nommer.

Présentation de la Stratégie des ressources humaines à l'UNIGE

La vice-rectrice Brigitte Galliot a présenté quelques éléments de la Stratégie des ressources humaines de l'Université de Genève. L'Assemblée a salué la qualité du document et a émis quelques suggestions d'ajouts et de précisions.

Des mesures concrètes pour la mise en œuvre de cette stratégie RH sont en cours d'élaboration et seront présentées à l'Assemblée ultérieurement.

Procédure de désignation de la rectrice ou du recteur

Commission de pilotage de la procédure

L'Assemblée a formé la commission de pilotage de la procédure (COPILOP) de désignation de la rectrice ou du recteur, avec la composition suivante :

Pour le corps professoral : **Mme Doris Forster** et **M. Anton Alexeev** (titulaires) ; **Mme Ecaterina Bulea Bronckart** et **M. Didier Péclard** (suppléant-es)

Pour le CCER : **Mme Sophie Brandon** (titulaire) ; **M. Robin Luechinger** (suppléant)

Pour le PAT : **Mme Fanny Cuman** (titulaire) ; **M. Sébastien Muller** (suppléant)

Pour le corps étudiant : **Mme Elif Ceylan** (titulaire)

Cette commission est chargée d'évaluer préalablement les candidatures et de piloter la procédure de désignation, en mettant en place un système de gestion des dossiers. Elle aura des contacts importants avec l'experte égalité & diversité et le Conseil d'orientation stratégique (COSt). Avec l'aval du bureau, elle peut prolonger si nécessaire le délai de dépôt des candidatures.

Recours à un cabinet d'assessment

L'Assemblée a débattu de l'utilité de recourir à un cabinet d'assessment au cours de la procédure de désignation, puis **a voté sur le principe d'un assessment en l'acceptant à la majorité.**

Une majorité de l'Assemblée a également **accepté de déléguer à la COPILOP la tâche d'établir le cahier des charges et de définir les modalités de l'assessment.**